

Novembre 2018

La société VILLETTE VIANDES nous signale que des carcasses (sangliers, chevreuils) provenant de l'Antenne de Groupage de Venaison de MORHANGE arrivent avec **les pattes des cuisses mal coupées**, il est donc impossible de les **suspendre par un crochet dans le « creux »**, **entre le tendon et le tibia**, afin d'enlever la peau mécaniquement. **Ils nous ont donc informés que ce type de carcasse ne sera plus pris en charge par leur société.**

C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous quelques explications complémentaires. Pour mémoire les pattes des mammifères se séparent en coupant, ou avec un couteau ou en sciants, **dans les jointures.**



#### **PATTE AVANT.**

Passez votre pouce sur les Os carpaux et juste **AVANT** une « **petite boule** » (*os accessoire du carpe*), en partant de l'épaule, coupez la peau et **profondément tous les tendons et nerfs** pour arriver sur la jointure. **Pliez la patte et séparez-la.**



#### **PATTE ARRIERE.** (Important)

En remontant des onglons vers la cuisse et juste **AVANT** l'*os du tarse* (tendon et os du tibia), à 4-5 cm coupez la peau et **profondément tous les tendons et nerfs** pour arriver sur la jointure, **pliez la patte et séparez-la.** Si vous n'y arrivez pas, **sciez là, mais NE JAMAIS COUPER CONTRE LE TENDON** afin de garder le « creux » pour y mettre le crochet

## Rappel des indications déjà incluses dans votre contrat :



**Identification autour du tibia => Dépouille incomplète, risques importants de souillure**



**Identification conforme autour du tendon**